

FICHE D'INSCRIPTION

Abonnement Annuel

NOM :
Prénom : né(e) le :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. Portable :
Adresse mail :@.....

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel « classique » de plus de 26 ans à 500 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel « jeune » de moins de 26 ans ou étudiant à 250 €
Précisez l'établissement fréquenté :

Ligne empruntée :
Station de montée : Station de descente :

Carte Korrigo : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Réseau Bibus <input type="checkbox"/> Breizhgo <input type="checkbox"/>
N° Carte :

Prélèvements* <input type="checkbox"/> Chèques <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/>
<small>*si vous choisissez le prélèvement automatique, merci de compléter un mandat de prélèvement SEPA</small>

JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITE A CETTE FICHE

Date d'inscription :

Signature :

ZA de Mespoal 29290 ST RENAN

☎ 02-98-84 23 23 - www.leroux-busetcars.fr

Modalité de demande de carte annuelle et mensuelle

→ Pour toute personne de moins de 26 ans :

- abonnement « annuel jeune » : **250 €** pour l'année,
- abonnements « mensuel jeune » : coupon à **25 €** à acheter tous les mois à notre bureau de St Renan ou à la maison de la presse

→ Pour toute personne de plus de 26 ans :

- abonnement « annuel classique » : **500 €** pour l'année,
- abonnements « mensuel classique » : coupon à **50 €** à acheter tous les mois à notre bureau de St Renan ou à la maison de la presse

La carte est valable tous les jours y compris pendant les vacances et les week-ends uniquement sur la ligne où est inscrit l'utilisateur.

Pour bénéficier du Bus ou du Tram, vous devez faire une demande de carte **Korrigo** chez **Bibus**. Avec la carte annuelle, la carte Korrigo est créditée de 2 trajets par jour pendant un an. Avec la carte mensuelle, vous devez faire valider votre carte Korrigo tous les mois à la gare routière ou chez Bibus après l'achat du coupon du mois.

Le règlement

→ Pour les abonnements annuels soit :

- par **prélèvement**, en 10 fois (le 7 de chaque mois). Joindre un **RIB** et le **mandat de prélèvement**,
- par **chèque**, de 1 à 5 chèques (le 15 de chaque mois). Noter votre échéance au dos des chèques, ainsi que le nom de l'élève.
- par **carte bancaire**, en 1 fois,
- en **espèces**, (la totalité au moment de l'inscription).

Attention pour bénéficier des avantages liés à ces abonnements, vous souscrivez un engagement annuel qui implique le paiement de la totalité des prélèvements bancaires.

→ Pour les abonnements mensuels, le règlement se fait uniquement par chèque.

Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- Une photo d'identité, noter le nom de l'élève au dos de celle-ci,
- Le règlement.

En cas de perte, un **duplicata est obligatoire** et facturé 8 €.